



L' *Information* municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Un Mot du *Maire*



Chers(es) Saint-Josephois(es),

LE PROGRAMME "RÉNOVATION QUÉBEC"

Rappel

À la fin de l'année 2001, la Société d'Habitation du Québec (SHQ) mettait en œuvre le programme «Rénovation Québec» pour appuyer les municipalités qui voulaient se doter de programmes visant l'amélioration des logements et du milieu bâti dans les secteurs résidentiels dégradés. Afin de pouvoir adhérer à ce programme de subvention pour la rénovation domiciliaire, la Ville confia, à la firme Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, le mandat d'élaborer un programme en conformité avec les exigences de la (SHQ) concernant, entre autres, les modes d'intervention et les territoires d'application.

Dans le choix des secteurs qu'elle sélectionne pour ses interventions, la municipalité devait cependant s'assurer que ce secteur :

- soit situé sur une partie restreinte de son territoire
- comprenait une part importante de logements qui avaient besoin de rénovations sans, toutefois excéder 50 % des logements de l'ensemble du territoire.

Malgré des pressions faites auprès de la SHQ pour inclure l'ensemble du territoire de la Ville compte tenu de l'homogénéité de ses quartiers, la Ville a dû se résoudre à appliquer les directives ci-haut mentionnées pour que son programme de rénovation soit jugé admissible par la SHQ.

Nous avons donc dû cibler avec l'aide d'un représentant de la firme, un secteur de la Ville comprenant près de 50 % des logements de l'ensemble du territoire.

Une campagne de publicité s'en est suivie : communiqués, assemblée d'information le 6 février 2003, etc. À la date d'inscription du 14 février 2003, la firme avait reçu 91 demandes dans le secteur visé par le programme et 29 à l'extérieur du secteur.

Au cours de l'année 2003, le Conseil de Ville adhéra au programme en y injectant la somme de 150 000 \$ et y ajouta 50 000 \$. Le gouvernement s'engagea à investir le même montant (200 000 \$) remboursé à la Ville sur une période de dix ans. Pendant les années 2003 et 2004, le programme a profité à 53 propriétaires de Saint-Joseph-de-Sorel pour un investissement total de 697 089 \$ (subvention municipale 199 763,50 \$; subvention provinciale 199 763,50 \$; investissement des contribuables 297 561 \$.

La situation actuelle

Concernant le programme de subvention pour la

rénovation domiciliaire dont la Ville avait prévu une somme de 150 000 \$ dans son budget 2006, seule une enveloppe de 45 000 \$ en vertu de la programmation 2006-2007 (Phase III) du programme « Rénovation Québec » (PRQ) a été octroyée par la Société d'Habitation du Québec (SHQ). Le Conseil a alors décidé d'aller quand même de l'avant en novembre 2006 en y injectant la même somme, soit 45 000 \$, pour atteindre une subvention combinée de 90 000 \$.

Le consultant doit poursuivre le programme de subvention en respectant la liste établie en 2003 et 2004, pour le même secteur ciblé. Les propriétaires suivants sont alors contactés afin de connaître leur intérêt actuel envers le programme. 11 (onze) nouveaux propriétaires profiteront vraisemblablement d'une subvention (53 propriétaires ont déjà reçu une subvention).

Commentaires du maire

Lors de l'adoption du budget 2007, nous avons encore prévu un montant de 150 000 \$ dans l'éventualité d'une poursuite dudit programme de rénovation Québec par le gouvernement. Puisque c'est le même programme, nous devons poursuivre à l'intérieur du même secteur ciblé. Le Conseil a décrété de poursuivre avec la même liste pré-établie.

La liste actuelle n'étant pas écoulee, nous n'acceptons, pour le moment, aucune nouvelle inscription que se soit du secteur ou hors secteur.

Si nous réussissons un jour à écouler toute la liste, nous lancerons une campagne d'information établissant la procédure à suivre. L'ordre d'inscription sur la nouvelle liste sera probablement établi par un tirage au sort.

Une fois que toutes les demandes provenant du secteur ciblé auront été traitées, nous pourrions accepter jusqu'à 15 % de l'enveloppe budgétaire pour traiter des demandes provenant de l'extérieur dudit secteur ciblé.

Les propriétés ayant déjà bénéficié dudit programme de subvention ne sont plus admissibles à une autre subvention.

Donc en résumé, il ne sert à rien de s'inscrire tout de suite, si nécessaire nous ferons les démarches pour vous en informer.

M. Olivar Gravel
Maire



Volume 20 no 1
Mai 2007

LA MRC

COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS

Introduction

Au cours des derniers mois, plusieurs élus municipaux et citoyens se questionnent sur les pouvoirs des MRC et les coûts qu'elles engendrent dus à l'augmentation de leurs quotes-parts assumées par les municipalités et pelletés par le gouvernement dans la cour des MRC. Ces dernières ont été implantées, il y a 25 ans, je veux donc vous présenter brièvement les devoirs qui sont dévolus aux MRC qui composent le Conseil ayant pour objectif principal le développement harmonieux de leur région.

Bref historique

La MRC du Bas-Richelieu a été constituée par lettres patentes en 1982 en vertu de la LAU (Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme : 1979) pour s'occuper principalement d'aménagement du territoire. Ces nouvelles structures régionales ont alors remplacé les anciennes corporations de comté dont l'origine remonte à la création des premières institutions municipales du Québec en 1855. De plus, en 1979 la Loi conférait aux MRC les pouvoirs et responsabilités des anciennes corporation de comté : entretien des chemins, ponts et cours d'eau de comté (touchant 2 municipalités et plus), évaluation foncière et ventes d'immeubles pour non-paiement de taxes pour les différentes municipalités rurales (celles relevant du code municipal).

Un des défis des MRC était donc de réunir à une même table des représentants de petites et de grandes municipalités, le milieu urbain et le milieu rural, pour planifier l'aménagement du territoire et permettre l'émergence d'un sentiment d'appartenance régionale.

En 1986, la majorité des schémas d'aménagement était adoptée (MRC du Bas-Richelieu en 1987). Dès lors, on commencera à débattre de la question du rôle des MRC sur la place publique. Plusieurs exercices de réflexion eurent lieu pendant cette période et par consensus au sein du milieu municipal fut de reconnaître les MRC comme « Des Coopératives volontaires de services ». Ainsi, plusieurs modifications d'importance ont été apportées aux pouvoirs et au fonctionnement des MRC au cours des années subséquentes.

Compétences obligatoires

Les compétences obligatoires en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) sont l'adoption et le maintien d'un schéma d'aménagement et de développement ainsi que sa révision. De plus, les compétences obligatoires en vertu de la Loi sur les compétences municipales adoptées en 2005 se résument comme suit : cours d'eau et lacs; préparation des rôles d'évaluation foncières pour les municipalités locales autres que les villes; vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, plan de gestion des matières résiduelles, schéma de couverture de risque, schéma de sécurité civile, établissements d'indicateurs de gestion et de suivi.

Compétences facultatives

Les MRC peuvent exercer leurs compétences facultatives en vertu de la LAU : modification du schéma d'aménagement, application des mesures

de contrôle, adoption de plans relatifs au développement du territoire, examiner l'opportunité de certains travaux publics et la réglementation sur la plantation et l'abattage d'arbres. Aussi, les compétences facultatives en vertu de la Loi sur les compétences municipales se résument ainsi : réglementation, délégations de pouvoirs, engagement de crédit, aide financière et caution de certaines institutions, création d'une réserve financière, aide technique aux entreprises, fonds de développement, aide aux entreprises en phase de démarrage, production d'énergie (éolienne et hydro-électricité), désignation d'un équipement à caractère supralocal, installations portuaires et aéroportuaires, parc régional, fonds de développement du logement social, constitution d'un office régional d'habitation, financement des sommes versées à l'égard des logements à loyer modique, demande d'exclusion de la zone agricole, achat de bien meuble, jumelage, etc.

Déclaration de compétence

Selon l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec, la MRC peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales portant sur certains sujets avec un droit de retrait de la part des municipalités.

Par contre, selon l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec, la MRC dispose d'un ensemble de compétences facultatives additionnelles, sans possibilité de retrait pour les municipalités locales assujetties : dans le domaine de la gestion du logement social, des matières résiduelles, de la voirie locale ou du transport collectif de personnes.

Commentaires

Au cours des dernières années, la MRC du Bas-Richelieu a dû injecter d'importantes sommes d'argent ou consacrer de grandes périodes de temps en rapport avec de nouvelles responsabilités reçues du gouvernement. La MRC a également dû injecter des sommes toutes aussi importantes pour favoriser le développement économique régional ou pour augmenter le dynamisme régional. En outre, la MRC a développé des services facultatifs pour certaines municipalités membres. Ces interventions de la MRC ont bien évidemment eu l'effet d'augmenter le montant des quotes-parts des municipalités membres. La MRC a procédé à l'engagement de personnel et a décidé de relocaliser ses bureaux dans le centre-ville.

Donc, il n'est pas facile pour les maires de la MRC de naviguer dans toutes ses responsabilités et d'éviter des augmentations dans les dépenses. Si vous avez bien lu et bien compris toutes compétences obligatoires et facultatives dévolues aux MRC, ce n'est que le début.

Ainsi, à titre de conclusion, je vous donne un exemple frappant qui pourrait se produire dans une MRC, à la majorité des votes à la MRC (double majorité : majorité des voix sur 15 et majorité de la population), le Conseil pourrait décider selon l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec de déclarer par règlement sa compétence relativement à la gestion du logement social, des matières résiduelles, de la voirie locale ou du transport collectif des personnes, sans la possibilité pour une municipalité d'exercer son droit de retrait.

M. Olivar Gravel
Maire

**Le bulletin "INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL"
qui s'adresse au Saint-Josephois(es) a 20 ans cette année.**

- La première parution a eu lieu en janvier 1987.



Les **Décisions** importantes du conseil

SESSION ORDINAIRE

18 décembre 06

ADOPTION DE BUDGETS : Le Conseil adopte plusieurs budgets de ses régies : Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent (870 000 \$; la quote-part de St-Joseph 52 687 \$); Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varenes (6 615 238 \$; la quote-part de St-Joseph est de 43 560 \$ sur 1 409 798 \$); Régie intermunicipale de la Gare de Sorel (809 285 \$); Société de transport adapté de Richelieu Inc (la quote-part de St-Joseph en 2005 est de 1 950 \$ sur 232 766 \$ et en 2006 de 2 177 \$ sur 260 169 \$).

FUSIL À BALLES DE PEINTURE : Le Conseil apporte une modification au règlement concernant la Paix et le bon ordre afin d'interdire de se trouver ou de circuler dans un endroit public en ayant sur soi ou en sa possession un fusil de type « Paint Balls » qui est chargé.

15 janvier 07

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : Il est proposé que le contrat pour la gestion des matières résiduelles 2007, 2008 et 2009 avec option pour 2010 et 2011 soit octroyé à la compagnie « E.B.I. Environnement Inc. » selon l'option D pour un terme de trois ans avec option de renouvellement de deux ans au seul gré de la municipalité au coût de 833 582,99 \$ avec taxes, option de renouvellement comprise, tel que soumis par ladite compagnie. (C.P. 06-12-18)

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : Suite à l'ouverture des soumissions pour la gestion des matières résiduelles, le Conseil choisit l'offre de EBI Environnement Inc au coût de 135,56 \$ plus taxes par porte en 2007 et de 149,36 \$ plus taxes de 2008 à 2011. Le service comprend pour 2007 une collecte 1 fois par semaine pour les matières destinées à l'élimination et 1 fois aux 2 semaines pour les matières destinées à la valorisation et à compter de 2008, 1 fois aux 2 semaines pour les matières destinées à l'élimination et à la valorisation et 1 fois par semaine pour les matières destinées au compostage. Pour toutes ces années sont inclus les services d'élimination des déchets domestiques : 12 collectes des gros déchets domestiques, le service de valorisation, une collecte de RDD, les redevances gouvernementales et en 2007 recyclage, deux collectes de feuilles et de 2008 à 2011 le recyclage et le compostage (CP-06-12-07).

TERMINAL MARITIME NÉGOCIATION D'UN TALUS À LA POINTE-AUX-PINS : Le Conseil de Ville informe la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est favorable à la deuxième proposition qu'elle a déposée en ce qui a trait à l'installation du Talus sur les terrains de la Ville.

Elle l'avise que la Ville assumera les frais juridiques nécessaires pour procéder aux modifications aux règlements de zonage et de construction nécessaires à l'établissement dudit Talus. De plus, la ville obtiendra une entente avec le gouvernement provincial en ce qui a trait à ladite utilisation du terrain. En contrepartie des frais juridiques assumés par la Ville, la Compagnie devra fournir tout le matériel nécessaire pour augmenter la hauteur du Talus de 2 mètres à 3 mètres.

19 février 07

TALUS PARC POINTE-AUX-PINS – TERMINAL MARITIME SOREL-TRACY : Considérant la recommandation CP-06-260 concernant l'acceptation par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de la deuxième proposition déposée par la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy.

Considérant que, lors de la rencontre du 15 janvier 2007, les représentants de la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy se sont montrés d'accord avec les termes apparaissant dans ladite recommandation CP-06-260 en ce qui a trait pour la construction du talus bordant le parc de la Pointe-aux-Pins, conditionnelle à l'obtention des modifications au règlement de zonage nécessaires pour permettre l'usage d'entreposage industriel sur le terrain loué par la Ville, ainsi que tous autres ententes avec le gouvernement provincial ou autres instances légales;

Considérant que les membres sont d'accord d'entreprendre les démarches nécessaires, tant au niveau des modifications aux règlements municipaux qu'au niveau des ententes avec le gouvernement provincial ou autres instances légales;

Considérant que les membres sont également d'avis d'inviter toute la population à une assemblée publique d'information, précédant la démarche de modification au règlement de zonage, pour expliquer le projet du talus de la Pointe-aux-Pins;

En conséquence, il est proposé, secondé et unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy qu'elle entérine la présente résolution comme une entente de principe.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel entreprenne les démarches légales nécessaires pour la conclusion dudit dossier (modifications au règlement de zonage et construction, entente avec le gouvernement, etc.)

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel organise une rencontre, avec la population, à une date ultérieure précédant les démarches au règlement de zonage.

RÉFECTION RUE MONTCALM : Il est résolu que l'on maintienne notre demande de subvention au programme d'Hydro-Québec d'enfouissement des réseaux câblés de distribution. Afin de connaître si le projet déposé par la Ville est admissible à une subvention et ce sur toute la superficie de la rue Montcalm.

Les *Décisions* importantes du conseil



SESSION ORDINAIRE (suite)

19 mars 07

CAMION 6 ROUES : Le Conseil octroi le contrat pour la fourniture d'un camion 6 roues, châssis cabine standard, neuf, MTC 17 690 kg au plus bas soumissionnaire conforme soit Centre du camion Beaudoin au montant de 109 695,97 \$.

TALUS PARC DE LA POINTE-AUX-PINS : Le Conseil avise le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville désire se porter acquéreur (pour une somme symbolique) d'une partie du terrain du parc de la Pointe-aux-Pins afin de permettre à la firme Terminal Maritime d'y aménager un talus.

ÉTATS FINANCIERS : Les états financiers de la Ville au 31 décembre 2006 démontre des revenus totalisant la somme de 3 913 824 \$ et des dépenses de 3 251 149 \$ soit un surplus de 662 675 \$

SESSION SPÉCIALE

18 décembre 06

Le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2007 qui atteignent la somme de 4 265 950 \$ soit une augmentation de 78 445 \$ (1,87 %). Le taux de la taxe demeure stable à 1,42 \$ du 100 \$ et la taxe d'eau demeure à 125 \$ par logement.

LE CONSEIL DE VILLE
désire informer la population
que les travaux de réfection de
la rue Montcalm débuteront
durant le mois de mai.
Nous vous serions reconnaissant
d'être tolérant durant la période
des travaux.

**MERCI DE VOTRE
COLLABORATION !**

PRO-MAIRE

Monsieur Serge Baron

siège présentement comme
pro-maire.

Monsieur Baron a été élu conseiller pour la deuxième fois en juin 2001. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité des Parc et Loisirs et Comité de Protection Civile Municipale.



MEMBRES DU CONSEIL

• Olivar Gravel	.742.3148
• Serge Baron	.742.5818
• Jean-Guy Cournoyer	.743.8779
• Noëla Desmarais	.742.7521
• Francine Parenteau	.746.0896
• Jacques Renaud	.743.7803
• Paul-Émile Tellier	.746.4746

Le *Bilan* local et régional

MRC DU BAS-RICHELIEU

9 janvier 07

COMITÉ GÉNÉRAL DE TRAVAIL : (11 maires) Relocalisation : Un représentant de la firme « Concept R » présente au Conseil des maires un projet d'économie d'énergie (bâtiment performant) pour le projet d'aménagement de la future bâtisse qui logera les locaux de la MRC. Autres points : Le Conseil confie à la Société Gestrans une étude de la satisfaction et des besoins du Transport adapté. Enfin, ils planifient les prochaines rencontres.

17 janvier 07

SÉANCE D'AJOURNEMENT : Le conseil des maires adoptent les projets retenus par le Comité de sélection dans le cadre du cinquième appel de projets pour la mise en oeuvre du pacte rural : Saint-David, Saint-Gérard Majella, Saint-Ours, Saint-Robert, Sainte-Victoire et Yamaska. Il approuve les modifications aux règlements de zonage de Saint-Roch-de-Richelieu et de Saint-Joseph-de-Sorel (Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables modifiée en mai 2005) et du règlement de construction de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. De plus, il autorise la procédure d'appel d'offres concernant la réalisation des travaux d'aménagement et d'agrandissement des prochains bureaux de la MRC selon les principes et plans déjà établis. Enfin, il nomme madame Céline Rousseau représentante de la commission scolaire Sorel-Tracy pour siéger au CLD et réélit les trois membres du C.A. du CLD : Solange Cournoyer, Claude Pothier et Gilles Salvas.

24 janvier 07

RENCONTRE DU C.S.P (Comité de sécurité publique) : (André Bélanger, Réjane Salvail, Daniel Arpin, Michel Berthiaume, Olivier Gravel, Marcel Lavallée, Patrick Delisle, André Roy, capitaine et Éric Benoît, lieutenant). Madame Réjane Salvail est élue présidente en remplacement de monsieur André Bélanger. Les représentants de la MRC sont Réjane Salvail, Daniel Arpin et Olivier Gravel. Les représentants de la SQ déposent les rapports bimestriels d'activités de juin à novembre 2006. Les membres adoptent les priorités d'interventions de la SQ, liste 2007, « Compilation des demandes reçues des municipalités ». Aussi, ils font un retour sur le 3e Forum des Comités de sécurité publique afin d'améliorer la communication de la SQ dans les municipalités, il est recommandé de réserver des espaces dans les bulletins municipaux, d'améliorer le lien avec la SQ sur le site Internet de la MRC et des visites du directeur et du parrain dans les municipalités. Enfin, ils font l'état de la situation du PORP (plan d'organisation des ressources policières) et des règlements sur les fausses alarmes et les fusils à balles de peinture.

24 janvier 07

RÉUNION DU COMITÉ GÉNÉRAL DE TRAVAIL (C.G.T.) : (12 maires) Les maires discutent des points

suivants : démarche de la mise à jour de la planification stratégique; dossier en Cour municipale; transport collectif; le CLD; l'avenir des locaux actuels; les nouveaux locaux; du Lac à l'Épaule (17 et 18 février); rencontre avec le commandant du district de la Montérégie monsieur Christian Chalin; etc.

14 février 07

SÉANCE RÉGULIÈRE : (12 maires) Le Conseil des maires adoptent trois projets de modification du schéma d'aménagement dont celui relatif à l'agrandissement de la zone patrimoniale de la rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel, le règlement relatif à la création du Comité de suivi de la mise en oeuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC et en détermine les règles de régie interne. Aussi, il adopte les résolutions concernant le financement par billets du règlement d'emprunt relatif aux travaux de la piste cyclable. La composition du Comité de suivi de la mise en oeuvre de la planification stratégique concernant les modalités d'application du 2e pacte rural (10 municipalités rurales).

21 février 07

RÉUNION DU COMITÉ GÉNÉRAL DE TRAVAIL : (11 maires) Madame Anne-Marie Dulude et monsieur Marc Mineau présentent le projet d'aménagement du Centre d'interprétation du patrimoine de Sorel soit, un observatoire du fleuve et du lac Saint-Pierre. Messieurs Claude Piché et Marco Lavallée nous expliquent le projet de la Société d'agriculture de Richelieu (site multifonctionnel du Bas-Richelieu). Réunis en Comité général de travail, les maires planifient les décisions sur certains dossiers dont le projet de conservation de la prairie de l'Île de Grâce; l'adhésion à l'agenda 21 de la Ville de Sorel-Tracy; le plan d'action pour la Centrale hydro électrique; les « enjeux régionaux »; le plan de communication; la prochaine publication de la revue Quorum; les règlements hors cour dans les dossiers en cour municipale pour non respect du RCI; le mémoire de la région concernant la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois; la politique nationale de la ruralité 2007-2014; le prochain Centre Administratif; la piste cyclable; et le déménagement de l'organisme Carrefour naissance Famille.

14 mars 07

SÉANCE RÉGULIÈRE : (7 maires et 3 conseillers) Les élus rencontrent deux représentantes de l'organisme « Relais pour la vie » afin de demander la participation des municipalités à la marche du 16 juin. Le Conseil demande l'autorisation au MDDEP concernant le projet de géothermie dans le bassin Lanctôt dans le cadre de la relocalisation des locaux de la MRC et autorise la signature du protocole d'entente liant la MRC et le CFER touchant la récupération des piles usées.

Le *Bilan* local et régional



28 mars 07

RENCONTRE DU COMITÉ GÉNÉRAL DE TRAVAIL (CGT) : (9 maires) Réunis en Comité général de travail, les maires discutent des points suivants : projet des « Sauvaginiens du lac saint-Pierre », projet de « Carrefour Naissance famille du Bas-Richelieu », retour sur le « Lac-à-l'Épaule », projet du Club de marche Pas-à-Pas », dossier du CLD, de la SHQ, du transport collectif; du projet de la Société d'agriculture, du Comité régional sur la ruralité, etc...

11 avril 07

SÉANCE RÉGULIÈRE : (12 maires)
NOMINATIONS : Les représentants de la MRC à la SADC sont Raymond Arel, Solange Cournoyer et Olivar Gravel et sur le Comité de suivi de la mise en oeuvre du Plan de gestion des matières résiduelles : de la MRC : Daniel Arpin, Olivar Gravel, Claude Pothier, Marcel Robert, Réjane Salvail et Denis Léveillé; du milieu : Jeanne Cournoyer, milieu environnemental, Monique Roberge, milieu sociocommunautaire, Pierre-André Émond, milieu des affaires et Claude Dansereau, milieu syndical.
PÊCHE COMMERCIALE : Le Conseil appuie la municipalité de Sainte-Victoire concernant la requête au Ministère (MRMF) pour faire modifier les dates de pêche à la perchaude pour qu'elle débute à la même date pour les pêcheurs sportifs et commerciaux.
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : Suite à l'assemblée de consultation tenue la journée même, les maires adoptent la modification au schéma d'aménagement relatif à l'agrandissement de la zone patrimoniale de Saint-Joseph-de-Sorel (rue Montcalm).
RAPPORT FINANCIER : Le rapport financier 2006 est déposé et se résume comme suit : revenus 7 770 233 \$; dépenses 6 862 562 \$; surplus de l'exercice 704 136 \$; surplus accumulé de 1 541 363 \$ dont 805 749 \$ pour l'administration générale.
DIVERS : Les maires adoptent un avis de motion concernant le Comité régional de la ruralité; une résolution octroyant un mandat supplémentaire à la firme responsable du dossier du transport adapté (analyse comptable); appel d'offres pour les services professionnels pour une étude de caractérisation des boisés..

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY-SAINT-JOSEPH-SAINT-ROCH

24 janvier 07

RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE JUMELAGE DES RÉSEAUX : (Olivar Gravel, Francine Parenteau, Martin Valois, Me Conrad Delisle, Yves Bérard, Mario Lazure, Luc Airolodi, Raymond Lamoureux et Claude Pothier) Les membres étudient la légalité au jumelage des réseaux d'aqueduc et établissent, la marche à suivre afin d'en arriver à l'unification des deux réseaux : information auprès des employés, rencontre avec les syndicats concernés, etc.

24 janvier 07

SÉANCE ORDINAIRE : (Olivar Gravel, Francine Parenteau, Marcel Robert, Claude Pothier, Yves Bérard, Diane Robillard et Luc Airolodi). Les délégués entérinent les dépenses liées à la réfection de la toiture et de la façade de l'aqueduc, soit 79 491,50 \$ (16 989,50 \$ de plus que prévu). Ensuite, ils planifient la séance d'information à tenir concernant le projet d'unification des deux aqueducs et demandent à Luc Airolodi de mandater la Ville de Sorel-Tracy de former un Comité des ressources humaines composé de François De-Prévoist, Raymond Lamoureux et Luc Airolodi.

12 avril 07

SÉANCE RÉGULIÈRE : (Olivar Gravel, Francine Parenteau, Marcel Robert, Claude Pothier, Luc Airolodi ainsi que Diane Robillard). Le vérificateur, monsieur Jean-Étienne Blais) dépose les états financiers et les données se répartissent comme suit : 1 780 342 \$ revenus; 1 673 112 \$ dépenses; 116 192 \$ surplus après affectations et 420 991 \$ surplus accumulé. La répartition de la dette de 2 943 200 \$ est: Sorel-Tracy 2 240 512 \$; Saint-Joseph-de-Sorel 803 850 \$ et Saint-Roch 98 838 \$. Les délégués discutent des points suivants: renouvellement des assurances de l'usine (28 975 \$), le projet de génératrice (engagement d'une firme d'ingénieurs), d'un analyseur de chlore, le point sur le regroupement des centrales, le renouvellement du vérificateur et la démolition de l'infrastructure du réservoir élevé.

COMITÉ DE NÉGOCIATION

28 mars 07

PREMIÈRE RENCONTRE DU COMITÉ DE NÉGOCIATION : (Martin Valois, directeur général, Olivar Gravel, Jacques Renaud et Noëla Desmarais). Les membres du Comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective des syndiqués de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se rencontrent afin d'étudier les demandes syndicales. La convention collective couvrant la période 2002 à 2007, se termine le 31 mars 2007. Les demandes syndicales nous ont été déposées le 12 février 2007.

30 mars 07

2^{ème} RENCONTRE DU COMITÉ DE NÉGOCIATION : (Martin Valois, directeur général, Olivar Gravel, Jacques Renaud et Noëla Desmarais). Le Comité rencontre monsieur Félix Poulain, consultant, afin d'obtenir des informations sur les plans de retraite.

11 avril 07

3^{ème} RENCONTRE DU COMITÉ DE NÉGOCIATION : (Représentants de la Ville : Olivar Gravel, Martin Valois, directeur général, Jacques Renaud et Noëla Desmarais; Partie syndicale : Éric Poirier, Jacques Latraverse et Jacques Thibault). Les membres de la partie patronale se rencontrent préalablement puis reçoivent les demandes de la partie syndicale.



L' *Environnement*

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

16 janvier 07

52e SÉANCE DU C.A. : (Pierre Latraverse, président, Louise Corriveau, directrice, Secteur Bas-Richelieu : Carole Descheneaux, Alain Côté, Olivar Gravel, Gilles Marcotte, Gérald Brouillard, Secteur Nicolet-Yamaska : Alain Drouin, Mario Proulx, Claude Biron, Claude Lemire, Étienne Buissière, Secteur Maskinongé : Guy Gérin-Lajoie, J.-P. Gélinas, Denis Morin, Secteur D'Autray : Michel Désy, Michel Fafard, Gaétan Desmarais (pêcheur commercial). Monsieur Michel Clément, maire de Maskinongé, remplacera madame Louise Bellemare à titre de représentant de la MRC Maskinongé. Madame Louise Corriveau, directrice, dépose son rapport concernant les projets en cours et ceux terminés. Monsieur Pierre Latraverse, président, dépose le rapport de ses activités : - C.A. de Stratégie Saint-Laurent ; l'entente Canada/Québec a été signée pour 2005 à 2010 les différents Comités (dragage, CMI,...) ; la gestion intégrée du Saint-Laurent; les membres étudient les règlements généraux afin d'y apporter des amendements.

QIT-FER ET TITANE

1 mars 07

COMMUNIQUÉ DE QIT-FER ET TITANE CONCERNANT L'ARRÊT DU DÉPOUSSIÉREUR CENTRAL de monsieur Jacques Thivierge, du développement durable et des Communications. Le 1er mars 2007. Lors de travaux d'excavation sur son site, QIT-Fer et Titane a mis à jour une section, à très faible profondeur, de câbles électriques alimentant, entre autres, son dépoussiéreur central. Afin d'assurer la sécurité, autant des travailleurs que des opérations dans ce secteur, QIT procédera à la relocalisation de cette ligne électrique et en remplacera une partie. Ces travaux amèneront QIT-Fer et Titane à procéder à un arrêt temporaire d'environ 16 heures de son dépoussiéreur central. La période ciblée pour procéder au débranchement de ce câble sera cette fin de semaine, soit le 3 ou le 4 mars.

Le dépoussiéreur central de QIT, installé depuis le début des années 1980, traite les émissions de l'Usine de réduction ainsi qu'une partie de celles générées par l'Acierie. Il prévient également le rejet de ces émissions à l'atmosphère.

Afin d'assurer la sécurité des travailleurs et l'intégrité de cette ligne électrique, différentes options ont été évaluées pour déterminer le meilleur scénario de relocalisation. L'option retenue réduira au minimum l'arrêt du dépoussiéreur central et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en a été avisé. Comme cet arrêt occasionnera des poussières à l'intérieur et autour de son complexe, une analyse de risques à la santé des travailleurs et au bien-être des communautés a été réalisée pour identifier les mesures de mitigation possible.

Diverses approches ont été étudiées pour réduire les impacts anticipés sur l'environnement, notamment une météo favorable et des contrôles opérationnels accrus. Ainsi, la direction des vents sera prise en compte pour limiter le transport de particules vers les communautés. Aussi, pendant toute la durée de l'arrêt, un suivi sera réalisé dans la communauté par notre service de l'Environnement afin d'évaluer le niveau d'émission. Notre équipe communiquera avec nos responsables des opérations pour s'assurer de minimiser les inconvénients.

Sur le site du complexe, plusieurs activités seront réduites ou même reportées afin d'améliorer la situation durant l'arrêt. Advenant que les conditions requises ne soient pas rencontrées pour réaliser l'arrêt aux dates prévues, celui-ci sera reporté et la date de l'arrêt sera communiquée par CJSO.

Soyez assurés que QIT consacrera tous ses efforts à rétablir la situation dans les plus brefs délais et tient à s'excuser pour les inconvénients que causera cet arrêt indispensable à l'amélioration de la sécurité sur son site. Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec notre service Assistance-environnement au 450-746-3040 ou au 1-866-746-7610

QIT FER ET TITANE S'IMPLIQUE DANS LA PLANTATION D'ARBRES

La ville de Saint-Joseph-de-Sorel a reçu en décembre dernier un premier versement de 10 000 \$ de QIT Fer et Titane pour la plantation d'arbres sur le territoire de notre municipalité.

Ce projet conçu et piloté par Jacques Renaud, conseiller du quartier # 3 a été présenté à monsieur Jacques Thivierge, directeur Développement durable et des Communications de QIT. De plus, au cours des 3 prochaines années QIT investira 5 000 \$ à chaque année pour verdifier le territoire de Saint-Joseph-de-Sorel.

Cette première tranche de 10 000 \$ (contribution de 2006 et 2007) sera consacrée à planter des pins blancs au parc de la Pointe-aux-Pins. Nous espérons par ce geste que les nostalgiques de ce lieu puissent le redécouvrir comme à ses beaux jours.

Le Conseil de Ville au nom de la population de Saint-Joseph-de-Sorel remercie QIT Fer et Titane pour son implication financière 25 000 \$ au total mais surtout pour son intérêt communautaire et environnemental.

TABLE DE CONCERTATION AGIR POUR MIEUX VIEILLIR (aînés)

22 janvier 07

RENCONTRE : (Guylaine Thauvette, présidente, Gilles Capistran, Noëla Desmarais, Jeanne Girouard,



TABLE DE CONCERTATION AGIR POUR MIEUX VIEILLIR (aînés) (suite)

Ginette Gouin, Olivier Gravel, Louise Houle, Thérèse Bisson Houle, Rita Joyal, Jacqueline Larin, Yves St-Michel, Francine Desjardins, Joanne Cartier et Gilles Corbeil). Les membres font l'état de la situation concernant l'utilisation des fusils à balles de peinture. Au sujet du programme PAIR, le service d'incendie est en train d'informatiser les données. Monsieur Yves St-Michel présente les services de la Coopérative en entretien ménager du Bas-Richelieu. Madame Thérèse Bisson Houle, nous parle de la Semaine Nationale de la Santé Mentale (du 7 au 13 mai). Madame Joanne Cartier présente le rapport du « Comité de travail pour l'évaluation et l'amélioration des foyers d'hébergement privés ». Il est rendu à la 2e évaluation des résidences privées.

TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DU BAS-RICHELIEU

8 février 07

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE : (Olivier Gravel, président, René Lachapelle, secrétaire, Carole Descheneaux, Jacinthe Sirois, Martine Beaudreau, Michel Berthiaume, Claude Desautels, Jeanne Cournoyer, Claude Gratton, Hélène Gignac, Marc Lavoie, Jacques Goulet, Jacques Larochelle, Alain Côté, François Cournoyer, Pierre Latraverse et J. Fortin.) L'assemblée accepte de continuer les chroniques à CJSO et nomme Jacinthe Sirois à titre de représentante de la Table sur le C.A. de la S.A.D.C. Les membres appuient l'organisme « Réseau sentier nature du lac Saint-Pierre » dans sa demande d'installer une passerelle d'interprétation près des étangs aérés. Ils forment un Comité pour représenter notre organisme lors de la séance de consultation du BAPE, le 28 février, concernant le dragage d'entretien du quai de QIT-Fer et Titane. La Table décide d'envoyer une lettre aux autorités concernées leur demandant d'empêcher les déversements des eaux usées des gros bateaux dans le lac Saint-Pierre, dont surtout dans la baie de l'Île de Grâce. Enfin, les membres entendent et discutent avec monsieur Jean Beaudoin, président directeur général de Conporec, de l'état de la situation de l'usine de valorisation des déchets.

15 mars 07

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE : (Olivier Gravel, président, René Lachapelle, secrétaire, Martine Beaudreau, Michel Berthiaume, Alain Côté, Jeanne Cournoyer, Carole Descheneaux, Jeanne Fortin, Marc Lavoie, Gilles Lavallée, Jacques Thivierge et Christian Blanchette) Suivi des dossiers : Les membres font le suivi du dossier de la gestion des matières résiduelles (dossier toujours en évolution); du dossier de la passerelle le long des étangs aérés (la demande a été faite à la Régie d'assainissement des eaux); du dossier de la Baie de l'Île de Grâce (déversement des réservoirs sanitaires, du bruit, etc.). La Table veut sensibiliser les utilisateurs à cette dernière problématique. Dragage : Concernant

l'audience du BAPE sur le programme décennal de dragage de la zone portuaire de QIT et des séances d'information portant sur le projet d'agrandissement du quai 19 à Saint-Joseph-de-Sorel par Terminal Maritime Sorel-Tracy (le 21 mars), les membres s'interrogent sur les effets cumulatifs de ces opérations et veulent traiter les dossiers de dragage globalement. Des projets peuvent être soumis afin de valoriser les milieux aquatiques en compensation des impacts de prolongement des quais concernés. Divers : Le Carnet du pêcheur est en impression pour environ 100 copies et défrayé par la Table. Les formulaires d'adhésion à la Table pour l'année 2007 sont disponibles. Le rapport financier au 28 février détermine une encaisse de 5 216,41 \$.

12 avril 07

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE : (Olivier Gravel, président, René Lachapelle, secrétaire, Michel Berthiaume, Alain Côté, Carole Descheneaux, Jeanne Cournoyer, Marc Lavoie, Pierre Arnold et Hélène Gignac) Concernant le plan de gestion des matières résiduelles, les membres décident de rédiger une recommandation au Comité de suivi de la MRC afin de faire valoir leur opinion à ce sujet. Concernant les projets de dragage de la région, il est résolu de demander aux firmes concernées de contribuer à un fonds afin de réaliser une étude par une firme indépendante portant sur l'impact économique et environnemental de l'accroissement de la circulation maritime sur le fleuve. De plus, un comité est formé afin de rédiger un communiqué ou dépliant de sensibilisation auprès des utilisateurs de la Baie de l'Île-de-Grâce. La Table attend les actes du Forum de la Coopérative de solidarité de la Réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre avant de faire des suggestions aux dirigeants de l'organisme.

TERMINAL MARITIME VS LE BAPE

21 mars 07

SÉANCE D'INFORMATION : (environ 40 personnes) Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement accompagné de représentants de l'entreprise Terminal Maritime informe les citoyens sur le « Projet d'agrandissement du quai no 19 à Saint-Joseph-de-Sorel ». L'entreprise a l'intention d'allonger le quai actuel de 100 mètres, soit 75 mètres vers le nord et 25 mètres vers le sud à l'embouchure de la rivière Richelieu. L'extension projetée portera ainsi la longueur totale de la face d'accostage du quai à 316 mètres. L'achalandage d'environ 75 bateaux par année demeurera similaire une fois le prolongement du quai complété. La possibilité d'accoster au quai no 19 deux navires simultanément permettra d'éliminer 5 000 voyages de camions annuellement. L'empiètement sur le lit de la rivière Richelieu et du fleuve Saint-Laurent qui couvrira une superficie estimée de 3 200 m² sera compensé par un projet d'aménagement d'herbiers sur une superficie équivalente en amont du site sur la rivière Richelieu. Le projet permettra de maintenir une soixantaine d'emplois propice au développement économique de la région.



Informations

INVITATION AUX CITOYENS

Projet d'aménagement d'une bande tampon (Talus)
en bordure du Parc de la Pointe-aux-Pins

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel vous invite à assister à la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu le 22 mai 2007 à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, 700, rue Montcalm, au cours de laquelle vous sera présenté le projet d'aménagement d'une bande tampon (Talus) en bordure du Parc de la Pointe-aux-Pins.

NOS PETITS GESTES AIDENT LA PLANÈTE.....

Qui de mieux placé que les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel pour reconnaître que la pollution sous toutes ses formes met en péril notre environnement.

Voilà quelques gestes qui ont de grands effets.

Recycler : Depuis l'utilisation des bacs bleus notre récupération a pratiquement doublé. Nous pouvons faire mieux en bannissant les objets jetables après usage on sauve des arbres, du métal et de l'énergie.

Sacs réutilisables : Beaucoup de grandes chaînes offrent des sacs réutilisables. Les sacs de plastique restent des années dans l'environnement.

Planter des arbres : Un automobiliste qui fait 20 000 km de route par année peut annuler les G.E.S. en plantant des arbres (six (6)) que ce soit sur son terrain ou à la campagne.

Économiser l'énergie : Fermer les lumières, baisser le chauffage la nuit, se munir de thermostats programmables, éteindre le moteur de votre véhicule, etc.

Consommer localement : En moyenne chaque aliment a voyagé de 1 500 à 2 500 km avant de se retrouver sur votre table, si possible consommer des produits locaux.



DISTRICT DE LA MONTÉRÉGIE



Poste de la M.R.C. du Bas-Richelieu : 1805, boul. St-Louis, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5A2

Chers résidents(es),

La Sûreté du Québec est fière de vous annoncer la relance de sa desserte policière sous le modèle de « Police de proximité ».

Dans ce modèle, un policier du poste est jumelé à un élu de votre municipalité pour échanger sur les problématiques en matière de sécurité publique.

Une prochaine communication vous fera connaître ces personnes qui seront à votre service pour vous permettre de nous exprimer vos préoccupations et travailler conjointement à une solution durable.

Pour agir ensemble,



AR/rg

Capitaine André Roy

Sûreté du Québec
MRC du Bas-Richelieu



COURS AMBULANCIERS SAINT-JEAN

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent le cours de premiers soins seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi d'étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100% du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

La Brigade Ambulancière St-Jean, Division 906
St-Hilaire / Beloeil, après 18h00 au 450.467.4343

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,
responsable Mme Francine Descheneaux, au 450.742.7294.

COURS

SAUVETEUR PISCINE - ÉTUDIANT(ES)

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy ou autres Villes (soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national). Ils sont absolument **NÉCESSAIRES** pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. VÉRIFIER SI VOTRE CARTE DE SAUVETEUR EST EXPIRÉE.

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de scrabble « **Si j'osais** » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702 rue Montcalm | Salle numéro: 1
Jour: Tous les mardis | Arrivée: 19h00

Informations : Madame Monique Blanchard • 450 743-8197

• BINGO RÉCRÉATIF •

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.

Nous vous attendons en grand nombre !

Prochain... **BULLETIN !**

À ne pas manquer dans notre prochain bulletin... Nous vous informerons des **dates d'inscriptions** pour les **terrains de jeux** et la **piscine**.



Si vous êtes intéressés à être membre du Club de fer « Pointe-aux-Pins » et à faire partie d'une ligue de jeu de fer dont les activités se tiendront au terrain du parc de la Pointe-aux-Pins, veuillez contacter monsieur **Bertrand Bourque** au 450 743-7426.

PARTICIPEZ NOMBREUX !



Les *Loisirs*

Invitation à tous les citoyens

Tournoi de *Golf*

1ère Édition



Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
&
Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel



**Sous la présidence d'honneur de Monsieur Louis Plamondon,
député du Bas-Richelieu, Nicolet, Bécancour**

Les profits de ce premier tournoi seront répartis entre les loisirs
de Saint-Joseph-de-Sorel et la marche pour le cancer "Relais pour la vie".

DATE : SAMEDI LE 26 MAI 2007

LIEU : CLUB DE GOLF
« LE CONTINENTAL »

COÛT : 50 \$ GOLF SEULEMENT
45 \$ SOUPER SEULEMENT

INFORMATION

Bureau de l'Hôtel de Ville : 450 742-3744
Lions Nicole Kiopini : 450 746-0375

NOTE

Le formulaire d'inscription
et/ou commandite est aussi
disponible à la section
babillard sur notre site internet.

INSCRIPTION

Avant le 11 mai 2007 au bureau de l'Hôtel de Ville
700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, J3R 1C9



KINO GYM-ATOUT

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Incluant :

- Évaluation de la condition physique
- Prescription d'entraînement personnalisé
- Accès gratuit au badminton libre du Cégep
- Accès gratuit à la piscine Laurier-R.-Ménard pour nos abonnés annuels.

SUPERVISÉ PAR DES DIPLÔMÉS UNIVERSITAIRES
EN ACTIVITÉ PHYSIQUE

OUVERTURE CONTINUE
7 JOURS / 7

KAYAKS DE MER LOCATION*

ET CIRCUITS GUIDÉS

DANS LES ÎLES ET LES MARAIS DE SOREL

à la Maison du Marais,
à Sainte-Anne-de-Sorel

Guillaume Paquin

BONTEAU



cardio plein air

L'exercice réinventé

NOUVEAU
CONCEPT

Du 25 juin
au 31 août 2007

Au parc de Plein Air situé
sur le chemin du Golf

www.cardiopleinair.ca

- **PLEIN AIR ZEN**
(Cours de musculation et de stretching pour améliorer le tonus musculaire et la flexibilité)
- **CARDIO-POUSSETTE**
(Activité physique pour les nouvelles mamans qui veulent se remettre en forme en compagnie de leur poupon)
- **CARDIO-MUSCULATION**
(Cours de conditionnement physique complet donné en plein air)

Clubs sport / Aventure

1 JOURNÉE PAR SEMAINE,
DURANT 5 SEMAINES
du 2 juillet au 3 août 2007

- 1 **CLUB DE KAYAK DE MER**
13-17 ans
5 excursions différentes
- 2 **CLUB DE TENNIS** 9-12 ans
15 heures de leçon
- 3 **CLUB DE GOLF** 9-12 ans
15 heures de leçon
- 4 **CLUB ÉPREUVES
ET AVENTURES** 7-8 ans
(escalade/trampoline, vélo-tour,
arts martiaux, exploration des îles)
- 5 **CLUB D'ENTRAÎNEMENT**
11-13 ans
(Séances de conditionnement physique
animées incluant 1 volet sur l'alimentation.)
2 fois / 2 heures par semaine
durant 8 semaines
Pré-Sport : Conçu pour préparer le jeune athlète à la pratique de son sport favori (basketball, football, hockey)
Pro-Santé : Conçu pour les jeunes qui souhaitent conserver ou retrouver leur poids santé à l'aide d'un entraînement spécifique
- 6 **CLUB DES CUISTOTS**
11-13 ans
(Réalisation de recettes
«santé» amusantes.)

Fêtes d'enfants

(5-12 ans)

Le Centre sportif met à votre disposition plusieurs formules incluant : animation, équipement requis aux activités choisies, avec ou sans escalade

CARICO COMMUNE



Communiqués



vous propose de belles sorties pour les mois d'avril et mai 2007.

Pour réservations : 450.743.2785 poste 425.

Vendredi 11 mai à 20 h 30

au Théâtre du Chenal-du-Moine

Alain Morrisod et Sweet People

Au programme, de nouvelles chansons tirées de l'album À chacun son étoile, de petites surprises sans oublier leurs plus grands succès.



Samedi 12 mai à 20 h 30

au Centre culturel de Sorel-Tracy

Marco Calliari - Mia dolce vita

Véritable bête de scène, Marco Calliari propose un folklore italien teinté d'une touche «world beat» actuelle. À découvrir avec bonheur !



J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, à chaque 4^e lundi du mois à 15h30 et 18h30.

SOYEZ AU COURANT DE CE QUI SE PASSE DANS NOTRE VILLE.

Pour votre information voici les dates :

- 28 mai • 25 juin • 23 juillet • 27 août •
- 24 septembre • 22 octobre • 26 novembre 2007 •

FÉLICITATIONS • Maxime Labrecque

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tient à féliciter un de ses résidents, monsieur Maxim Labrecque, qui a représenté son école lors du « Forum pour Jeunes Canadiens ».

Le Forum pour Jeunes Canadiens, est un programme apolitique sur l'étude du processus gouvernemental au Canada. À chaque année le Forum réunit dans la capitale nationale près de 600 jeunes de partout au pays. Ils ont eu la chance de siéger dans les deux chambres qui forment le parlement canadien avec les deux présidents. Durant la semaine qu'ils ont passé sur la colline parlementaire à Ottawa, ils ont observé ceux et celles qui prennent les décisions de ce pays en pleine action. Ils ont également participé à des simulations.

Communiqués



2^{ème} édition du *Relais pour la vie*

Bonjour,

La 2^{ème} édition du Relais pour la vie aura lieu le samedi 16 juin 2007 au parc Regard sur le fleuve. Mis sur pied par la Société canadienne du cancer, cet événement sensibilise la population aux risques du cancer et ramasse des fonds pour la recherche.

L'an dernier, notre 1^{er} Relais a remporté le prix d'excellence provincial, par capita. Cet honneur rejaillit sur toute notre région Bas-Richeloise.

Manon Desrochers, VP Collecte de fonds
Lucie Pépin-Rouillard, VP Collecte de fonds

Merci de semer l'espoir !

Relais pour la vie 2007 - Inscription
Bas-Richelois, venez marcher avec nous !
Samedi, 16 juin 2007 au parc Regard sur le fleuve

Inscrivez-vous maintenant ! Formez votre équipe et participez comme marcheur, survivant ou bénévole. Le Relais pour la vie est une grande fête amicale, une nuit de plaisir et une marche de levée de fonds pour vaincre le cancer.

Info: Louise Potvin **450 746-1873**
Sylvie Salvail **450 785-2510**
www.cancer.ca pour s'inscrire en ligne



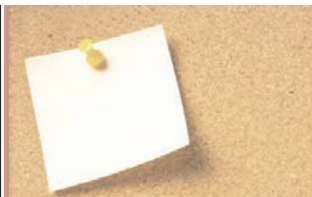
MARCHÉ AUX PUCES 0-12 ANS

Pour information : 450 743-0359

Samedi 5 mai 2007 • 9h00 à 14h00
à la salle des Chevaliers de Colomb,
Conseil 1132, (rue Jacques-Cartier, secteur Sorel).

Plus de 10 000 articles, le tout en très bon état !
Vêtements d'enfants printemps-été, jouets, livres, poussettes, modules extérieurs, meubles, etc. ainsi que vêtements de maternité.

Le bénévolat vous intéresse ? Joignez notre merveilleuse équipe de bénévoles en téléphonant au 450 743-0359. En remerciement, vos pourrez commencer votre magasinage jusqu'à deux heures avant l'ouverture, en fonction du nombre d'heures de bénévolat que vous effectuerez.



L' Aide-mémoire

■ **Permis pour l'installation d'une piscine**

Depuis le mois de juillet dernier, le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine. Veuillez communiquer avec les bureaux de l'Hôtel de Ville pour de plus amples renseignements.

■ **Terrain de tennis**

Afin de préserver la qualité de resurfaçage des terrains de tennis, situés sur la rue Saint-Joseph, il est interdit de pratiquer sur lesdits terrains toutes activités autres que les activités de tennis, dont entre autres et non limitativement, le hockey et le patin à roues alignées. Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel doivent se présenter à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour se procurer une clé afin d'avoir accès aux terrains de tennis. Un dépôt de 20,00 \$ par clé est exigible, ainsi qu'une preuve de résidence.

Après chaque utilisation des lieux, les terrains devront être barrés.

■ **Règlement no 193 « Permis de rénovation et/ou construction »**

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat avant la date prévue des travaux.

■ **Règlement no 259 « Rampe de mise à l'eau »**

Une passe est obligatoire pour utiliser la rampe de mise à l'eau ainsi que pour stationner votre véhicule auquel est attachée une remorque à bateau. Les endroits permis pour ledit stationnement dans la Ville, vous seront mentionnés au moment de l'acquisition de votre permis. La passe est valable pour l'année d'émission et renouvelable chaque année. La passe doit être installée dans le pare-brise avant du véhicule, du côté du conducteur.

Pour les résidents la passe est gratuite, pour les non-résidents la passe est de 50,00 \$ pour la période du 1^{er} juin au 15 novembre et de 10,00 \$ pour la période du 8 septembre au 15 novembre entre 5h00 et 22h00 et ce tous les jours.

La passe est délivrée uniquement sur présentation d'un certificat d'immatriculation ainsi que d'une pièce d'identité indiquant l'adresse du détenteur, ladite passe indiquera le nom du détenteur ainsi que le numéro du certificat d'immatriculation correspondant aux véhicules.

Pour les non-résidents, une seule passe sera délivrée par unité d'occupation; toutefois ladite passe pourra comporter plusieurs noms avec plusieurs numéros d'immatriculation.

Ne pas oublier que toute contravention au présent règlement constitue une infraction et est passible d'une amende de 50,00 \$ plus les frais. L'infraction est signifiée par constat d'infraction et peut être constatée par un policier ou un employé de la Ville désigné par le Conseil. Toute infraction est poursuivie en vertu des dispositions du Code de Procédure Pénale du Québec.

■ **Règlement no 252 « Vente de garage »**

Il est permis à tous les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et ce, **une fois par année**, de procéder à une vente de garage entre le mois de mai et le mois d'octobre inclusivement sur le territoire de la ville. Toute personne voulant procéder à une vente de garage doit obtenir du Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel un certificat d'autorisation au coût de 10,00 \$.

■ **Règlement no 192 « Arbres »**

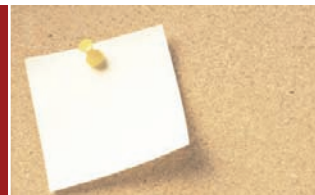
Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

■ **Règlement no 163 « Effluents dans les réseaux d'égoûts unitaires et domestiques »**

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égoûts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égoûts et de l'usine de traitement des eaux usées.

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744, pour faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission des permis.

L' Aide-mémoire



HEURES D'OUVERTURE

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE

Lundi au jeudi de : 8h15 à 12h00
13h00 à 16h30
Vendredi : 8h15 à 11h45
Fermé l'après-midi

FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES VACANCES

Le bureau sera fermé du 16 juillet 2007 au 27 juillet 2007 inclusivement.

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au jeudi de : 7h00 à 12h00
13h00 à 17h00
Vendredi : 8h00 à 12h00
Fermé l'après-midi

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux et les travaux publics de la municipalité seront fermés :

• Lundi 21 mai • Lundi 25 juin • Lundi 3 juillet • Lundi 3 septembre •

N'oubliez pas!

COMPTE DE TAXES

Deuxième versement: 14 mai 2007
Troisième versement: 13 août 2007

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités prévues au règlement de zonage de la Ville.

Pour plus d'informations communiquez au bureau de la Ville.

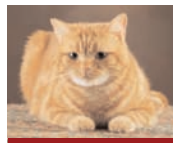
PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Dates : 22 mai - 18 juin - 3 juillet - 18 août

Heure : 20h00 - début de la séance ordinaire

LES SERVICE MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie)	911
Police SQ :	450 310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy : (Prévention)	450 780-5660
Garage municipal, voirie :	450 743-4572
Secrétariat :	450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur)	450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca	
Aréna : (loisirs)	450 743-3205
Piscine :	450 742-1172
Local du 3e âge :	450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel 1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy	450 743-7087



CHATS ET CHIENS ERRANTS

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants. Veuillez garder vos animaux "en laisse" pour ne pas qu'ils incommode vos voisins.

AVERTISSEUR DE FUMÉE



Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

DRAINAGE BORNES FONTAINES

Au printemps (avril et mai) et à l'automne (octobre), les employés municipaux procèdent au drainage des bornes-fontaines ce qui rend l'eau potable de couleur "jaune" ou "brune". Pour remédier à ce problème, veuillez faire couler votre eau pendant quelques minutes ou pour plus d'information communiquer avec Monsieur Jacques Bonin, contremaître des Travaux publics, au garage municipal au 450 743-4572.

INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.